

SORTIR DU COLONIALISME,

Le Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations revendique la reconnaissance des crimes coloniaux belges et l'enseignement de l'histoire de la colonisation. Rencontre.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Depuis quelques années, le Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations s'engage pour que la Belgique entreprenne un travail de « décolonisation mentale ». Calvin Soiresse Njall en est le coordinateur. Avec lui, nous revenons sur les origines de cette initiative, sur son déploiement, ses revendications, et l'accueil que lui réserve le monde politique belge.

Ensemble ! Comment est né votre collectif ?

Kalvin Soiresse Njall : Il est né en 2012, suite à un constat et à une fracture. Un ensemble d'associations regroupant des communautés africaines et afro-descendantes ont posé le constat qu'il n'y aurait pas de sortie de la situation de précarité économique et sociale qu'elles connaissaient actuellement en Belgique sans que soit mené à bien un travail collectif de « décolonisation mentale ». Les stéréotypes que nous subissons, les préjugés et les discriminations qui nous frappent, ont un lien profond avec une mentalité coloniale qui persiste dans la société belge. Et ce aussi bien dans les rangs des employeurs que des propriétaires d'appartements, des citoyens que des mandataires politiques. Cette décolonisation des esprits ne doit pas seulement concerner les Africains et afro-descendants, mais toute la société. On ne peut pas envisager aujourd'hui les discriminations et le racisme sans revenir sur les 80 années d'histoire coloniale, qui n'ont pas laissé des



notre autonomie en 2012, ce qui s'est traduit par l'organisation d'un colloque de fondation, dans lequel nous avons défini un certain nombre de revendications.

Au niveau mémoriel, nous avons mis en place des visites guidées du patrimoine colonial. Un certain nombre de rues ont des noms qui glorifient l'histoire coloniale belge, il en est de même de statues, de bâtiments. Mais la population ne sait pas vraiment de quoi il s'agit, pourquoi cela a été réalisé. Ces noms de rues et de bâtiments véhiculent insidieusement un message

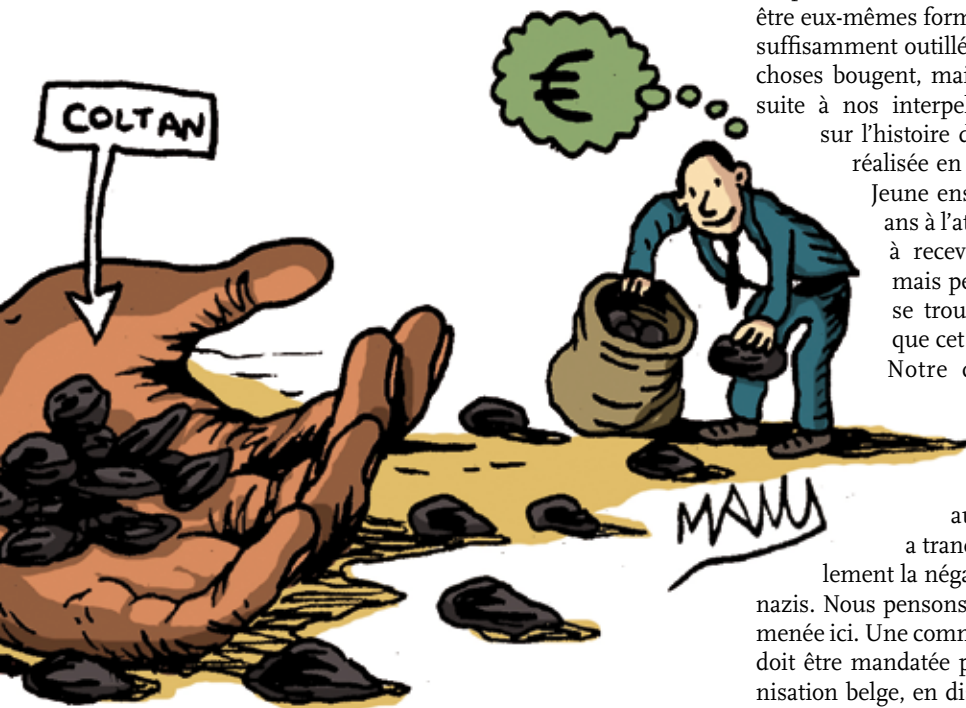
L'histoire de l'Afrique et des communautés africaines n'a actuellement aucune caisse de résonance.

traces uniquement dans le patrimoine urbain, mais également dans les mentalités et les esprits.

Plusieurs associations africaines (Moja, Bayaya Asbl, Sous l'Arbre à Palabre, Afrikaans Platform...) rencontraient cette problématique, mais sans avoir rassemblé leurs forces pour mener un travail spécifique. Nous voulons nous attaquer au problème d'identité qui frappe les afro-descendants qui vivent en Belgique. Il existe notamment un phénomène de « désaffiliation citoyenne » qui touche les jeunes : ils ont l'impression d'être rejetés, ne se sentent pas appartenir à ce pays. Dans un premier temps, en 2009, nous avons pensé pouvoir mener cette initiative en partenariat avec le Mrax (Mouvement pour la Lutte Contre le Racisme), alors dirigé par Radouane Bouhlal. Mais cette collaboration ne s'est pas avérée fructueuse, et nous avons pris

de propagande coloniale : la Belgique aurait apporté aux peuples sauvages du Congo les bienfaits de la civilisation. Or cette idée que les Noirs n'étaient rien avant la colonisation a un impact direct sur la façon dont les Noirs sont perçus aujourd'hui. Il est donc important, pour nous, de permettre à la population de décoder et de déconstruire le message de propagande véhiculé par ce patrimoine. Nous avons également développé, en partenariat avec le Musée royal de l'Afrique centrale (que Guido Gryseels, le nouveau directeur, veut transformer en profondeur) et avec l'ASBL Change, une série de conférences sur l'histoire de l'Afrique et de ses diasporas. Nous menons des actions pour obtenir qu'une place publique soit dédiée à Patrice Lumumba à Ixelles. Nous allons à la rencontre des citoyens, et pas seulement de personnes noires ou afro-descendantes,

RECONNAÎTRE SES CRIMES



nous participons à des animations dans des écoles... Nous avons également mis en place un certain nombre de commémorations : celle de l'assassinat de Patrice Emery Lumumba le 17 janvier, celle de l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, celle de la mort (de froid), en 1897, de sept Congolais, dans le « village congolais » de l'Exposition universelle de Tervuren... Nous menons également un travail de lobbying politique pour faire en sorte que la Belgique reconnaisse les crimes de toute sorte qui ont été commis au Congo, et qu'elle mène un travail scientifique pour les documenter. Nous pourrions nous inspirer de ce qui a été fait concernant la participation de l'Etat belge à la persécution des juifs de Belgique durant la Seconde Guerre mondiale, avec notamment l'appui du Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines (Ceges). Enfin, nous sommes également intervenus auprès de responsables politiques pour obtenir une modification de l'organisation de l'octroi des équivalences de diplômes pour les étudiants africains.

Quels sont précisément les crimes coloniaux dont vous demandez la reconnaissance ?

Ces revendications sont détaillées dans notre charte fondatrice. La première chose que nous demandons, c'est qu'il y ait, dans l'enseignement secondaire, un enseignement obligatoire de l'histoire de la colonisation belge. Aujourd'hui, cette histoire est peut-être enseignée à 5 % des élèves. Les professeurs choisissent plutôt, par exemple, d'enseigner la colonisation espagnole et portugaise des Amériques. Nous pensons que le pouvoir politique doit imposer l'enseignement de l'histoire de la colonisation belge, qui nous concerne

au premier chef. Les enseignants doivent également être eux-mêmes formés de façon spécifique, afin d'être suffisamment outillés pour aborder cette matière. Des choses bougent, mais trop timidement. Par exemple, suite à nos interpellations, une valise pédagogique sur l'histoire de la colonisation du Congo a été réalisée en Communauté française, en 2013.

Jeune enseignant, je suis arrivé voici deux ans à l'athénée de Nivelles, et j'ai demandé à recevoir cette mallette pédagogique... mais personne n'a pu m'indiquer où elle se trouvait. Rien n'a été entrepris pour que cet outil soit réellement utilisé.

Notre deuxième revendication est la reconnaissance politique des crimes. Il y a un débat historique sur les faits, sur les chiffres. C'était également le cas autour du génocide des juifs. L'Etat a tranché, au point de condamner pénalement la négation du génocide des juifs par les nazis. Nous pensons que la même démarche doit être menée ici. Une commission internationale d'historiens doit être mandatée pour établir les crimes de la colonisation belge, en distinguant la période léopoldienne de celle de la reprise par l'Etat belge, mais sans nier leur continuité, et en ouvrant toutes les archives. Nous demandons que l'Etat belge reconnaisse ces crimes, et qu'il demande pardon aux descendants des victimes. Ce ne sont pas seulement des crimes physiques qui ont été commis, mais bien des destructions de civilisation. Cette reconnaissance devrait être inscrite dans la mémoire collective, notamment à travers l'érection de monuments bien visibles de tous. Il faudrait créer un institut spécifiquement dédié à l'étude de cette histoire et à la transmission de cette mémoire. L'histoire de l'Afrique et des communautés africaines n'a actuellement aucune caisse de résonance. Au Musée de Tervuren, ce sont des pièces qui sont exposées, ce n'est pas une histoire qui est transmise.



LECTURES

Les conseils de lectures de Soïresse Njall pour mieux connaître l'histoire de la colonisation belge :

Marc Ferro (Dir) : *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XX^e siècle : de l'extermination à la repentance*, 2003.

Jean-Marie Mutamba Makombo : *L'Histoire du Congo par les textes*, Editions Universitaires Africaines, Kinshasa.

Jules Marchal : *E.D. Morel contre Léopold II : L'Histoire du Congo, 1900-1910*, 2 volumes, L'Harmattan, 1996.

Jules Marchal : *Travail forcé pour le cuivre et pour l'or : L'Histoire du Congo, 1910-1945*, Borgloon, Ed. Paula Bellings, 1999.

Jules Marchal : *Travail forcé pour le rail : L'histoire du Congo 1910-1945*, Borgloon, Ed. Paula Bellings, 2000.

M'BOKOLO : « DES PRATIQUES DE GÉNOCIDE »

Le Monde : A propos de la colonisation, certains parlent de génocide.

Qu'en pensez-vous ? (1)

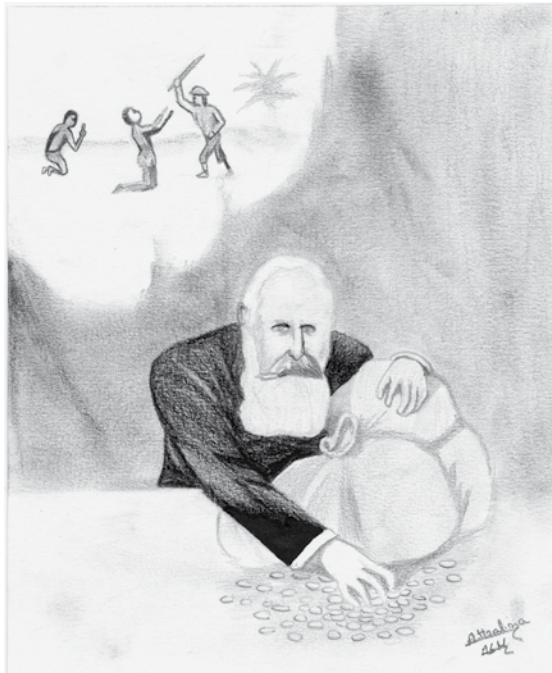
Elikia M'Bokolo : A certains moments, c'est un terme qu'on peut utiliser. A d'autres, non. Côté français, en Afrique de l'Ouest et centrale, il y a une surmortalité, les victimes ne meurent pas en raison de leur « genre », mais à cause d'un système, et parmi ceux qui tuent il y a des Noirs. La colonisation allemande entraîne des massacres (peut-être 800 000 à 1 million de morts), notamment en Namibie, sous le gouverneur Von Trotha. Dans le Congo de Léopold II, la mise en oeuvre d'un système d'exploitation (ivoire, caoutchouc) a conduit à des pratiques de génocide : on coupe

les mains, les oreilles, on brûle les villages.

Existe-t-il des textes exterminatoires ?

Pas dans la colonisation française, ni léopoldienne, à ma connaissance. Mais dans l'Allemagne de Guillaume II, il y a des discours enflammés qui évoquent la destruction d'une race : nous sommes dans la problématique du génocide.

(1) Elikia M'Bokolo est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris, Professeur d'histoire à l'université de Kinshasa, président du comité scientifique de l'Histoire générale de l'Afrique (Unesco). Interview publiée dans *Le Monde*, 27 septembre 1999.



⇒ Bien sûr, il y a un droit aux réparations pour les dommages commis, mais le début de la réparation, je pense que c'est ça : il faut commencer par reconnaître les premiers massacres liés à la conquête du pays, qui n'a pas été pacifique. Le général Henry de la Lindi ne porte pas ce nom par hasard. Cela renvoie à une guerre qu'il a menée au bord d'une rivière appelée Lindi, où il y a eu de nombreux massacres. Il y a une série de massacres emblématiques de ce type qui peuvent être scientifiquement documentés. La deuxième chose, ce sont les crimes liés à la gestion du Congo par Léopold II : les massacres, les mains coupées, les travaux forcés, les sévices, les maltraitements... Il faudrait chiffrer le nombre de morts liés à cette gestion, au moins dé-

terminer une fourchette. La Belgique est sans doute le seul Etat colonial occidental à ne pas avoir reconnu les massacres qu'il a perpétrés. Elle cache sous de faux airs débonnaires une prise de position extrêmement réactionnaire sur cette question. Il faut également aborder la question des assassinats ciblés. Lorsque l'Etat belge a repris la colonie, il y a eu des grèves. L'indépendance n'a pas été donnée aux Congolais, elle a été arrachée par les Congolais au prix du sang. Bien avant Lumumba, dans les ports, dans les entreprises, dans les villages. En 1959, lors du meeting de l'Abako dans le stade de Léopoldville, on a ordonné de tirer sur des gens. Sans oublier l'assassinat de Lumumba : la Belgique a reconnu une part de responsabilité mais n'a, à ce jour, toujours pas appliqué les recommandations de sa commission parlementaire d'enquête.

L'exploitation économique du Congo mérite également d'être abordée, notamment la question du travail forcé ou encore de la dette odieuse que la Belgique a imputée

L'indépendance n'a pas été donnée aux Congolais, elle a été arrachée par les Congolais au prix du sang.

au Congo au moment de son indépendance, laquelle a été évaluée à l'équivalent de 35 milliards d'euros.

Concernant les statues et monuments coloniaux, nous ne demandons pas leur démantèlement. Nous demandons que l'Etat installe devant ces monuments des plaques explicatives pour les contextualiser et exposer la vérité sur ce qui s'est passé.

Comment pensez-vous que les crimes coloniaux belges doivent être qualifiés juridiquement ?

Il y a un débat dans les communautés afro-descendantes et dans la société. Si le travail scientifique apporte la preuve qu'il y a eu une volonté d'exterminer une population en fonction de son origine, avec des plans bien établis, il faudra reconnaître qu'il s'agit d'un génocide. Si les scientifiques arrivent à la conclusion que le concept de génocide n'est pas pertinent pour qualifier ces massacres, nous l'accepterons, mais il devrait s'agir d'une commission scientifique pluraliste, internationale et indépendante, pas uniquement composée de personnes liées à l'Etat belge. Nous n'avons pas pris comme principe de mobiliser la rue pour exiger la reconnaissance des crimes coloniaux. Nous demandons qu'un travail scientifique soit mené au préalable. Mais si nous ne sommes pas entendus, les générations suivantes n'auront sans doute plus notre patience et demanderont, peut-être violemment, la reconnaissance de ces crimes, sans plus attendre un travail d'historiens qui n'aura pas été mis en place à temps. Les responsables politiques belges ont une attitude contradictoire. D'une part, ils dénoncent le communautarisme. De l'autre, ils contribuent au repli communautaire des afro-descendants, en n'acceptant pas la reconnaissance des crimes coloniaux, en ne saisissant pas la main que nous leurs tendons pour

construire une mémoire partagée.

Les universités belges n'ont-elles pas, aujourd'hui déjà, les moyens de faire ce travail d'établissement des crimes coloniaux, sans attendre une décision de l'Etat ? Et n'est-ce pas également un devoir pour les autorités congolaises ?

Nous avons demandé aux responsables politiques que les chaires d'histoire africaine soient réintroduites dans les universités, que des moyens suffisants leurs soient donnés pour développer ces études. Le pouvoir en place au sommet de l'Etat congolais actuel – et c'était pire sous Mobutu – n'a malheureusement aucun intérêt à vulgariser l'histoire, la pensée politique de Patrice Lumumba. Un citoyen qui prend conscience de son histoire, des enjeux politiques de son pays, ne votera plus jamais comme avant. Le gouvernement congolais n'en veut pas. Comme le disait Jean Massongo, en dehors de la brève parenthèse de Lumumba qui voulait construire une véritable nation souveraine, tous ceux qui se sont succédé à la tête de l'Etat congolais ont imité Léopold II. Ils n'ont pas voulu construire un espace commun à ceux qui y vivent, ils ont voulu construire un espace qui leur appartient personnellement. Mobutu, le fils Kabila... : ils appliquent la même conception léopoldienne du pouvoir comme propriété personnelle !

Quelles ont été les réactions des représentants politiques belges aux revendications que vous leur avez présentées en matière de reconnaissance des crimes coloniaux belges ?

Certains partis ont du mal à nous entendre à cause du rôle qu'ont joué leurs prédécesseurs dans la colonisation. Nous avons reçu un accueil très favorable chez Ecolo. Ils n'attendent pas que nous allions le voir, ce sont eux qui nous sollicitent avec des propositions, pour des séances de formation, des initiatives communes. Dans le prolongement de ces échanges,

La Belgique est sans doute le seul Etat colonial occidental à ne pas avoir reconnu les massacres qu'il a perpétrés.

la députée Ecolo Zoé Génot a notamment déposé à la Chambre, à la fin de la législature précédente, une intéressante proposition de résolution « concernant le devoir de mémoire de l'Etat belge à l'égard de son passé colonial au Congo, au Rwanda et au Burundi ». Les rapports avec le CDH sont assez particuliers. Ce parti revendique électoralement sa fibre africaine, mais il a du mal à avancer sur la question qui nous occupe. Lorsque nous avons rencontré leurs représentants, à la fin 2011, ils nous ont donné pour toute réponse qu'il n'y avait déjà pas assez d'heures d'histoire à l'école, qu'ils prenaient bonne note de nos demandes et nous recontacteraient. Nous n'avons à ce jour reçu aucun retour. De surcroît, nous avons ultérieurement eu un accrochage avec Francis Delpérée (CDH) : en résumé, il



L'ŒUVRE LÉOPOLDIENNE AU CONGO

Aymeric de Lamotte (1) : « Un des bienfaits majeurs de l'œuvre léopoldienne au Congo, et peut-être le plus grand, a été de libérer le peuple congolais de l'esclavage des Arabes qui décimait l'Afrique centrale dont la partie orientale du Congo. (...) Certains prétendent, sur base des chiffres avancés par l'Anglais Edmond D. Morel et Adam Hochschild, principales figures de proue de la campagne anti-léopoldienne, que la politique coloniale de notre souverain aurait décimé la moitié de la population du Congo c'est-à-dire près de 10 millions d'individus. Pour ce faire, ils comparent les recensements de la population effectués sous l'Etat Indépendant du Congo (1885-1908 ; propriété privée de Léopold II) avec ceux réalisés sous la période du Congo belge (1908-1960) et se basent sur leurs propres estimations. Ces démarches

mènent à des résultats erronés pour plusieurs raisons. L'absurdité des méthodes de calcul employées est, dans un premier temps, méthodiquement démontrée par certains auteurs dont Jean Stengers. (...) Léopold II n'a, non seulement, jamais envisagé de détruire partiellement le peuple congolais, mais l'a sorti de l'enfer esclavagiste et a interdit l'utilisation de la violence dans l'accomplissement de ses objectifs commerciaux. Quant aux conditions de travail et de vie très rudes de la main-d'œuvre congolaise, quoique très regrettables aujourd'hui, elles n'étaient que le reflet du contexte social et politique européen. ».

(1) Aymeric de Lamotte est conseiller communal (MR) à Woluwe-St-Pierre et avocat. Tribune publiée dans *La Libre* le 22 décembre 2015.

nous a expliqué que les Congolais étaient nostalgiques de la colonisation, qu'ils demandaient le retour des statues de pionniers à Kinshasa, que notre discours était marginal, etc. Au PS, nous avons été reçus en 2011 par de jeunes attachés de cabinet, qui nous ont renvoyés vers une députée en charge des relations internationales... ce qui témoignait d'une certaine incompréhension. Par la suite, le PS a pris l'initiative de nous inviter à sa « journée de l'Afrique », où nous avons pu exposer notre point de vue. Nous avons été invités à leur transmettre un dossier leur exposant notre projet de création d'un institut mémoriel dédié à la mémoire de la colonisation et de ses crimes. Après réception de ce dossier, ils ont réagi de manière abrupte, estimant que cela n'allait « pas marcher, parce que les Africains sont trop divisés ». Nous estimons que c'était un faux prétexte. La communauté maghrébine, pour prendre un autre exemple, n'est pas moins divisée. Le PS n'était pas encore mûr pour entreprendre ce travail, les choses évoluent peut-être depuis. Certains élus PS se sentent concernés par les questions que nous portons et nous contactent ponctuellement. Au MR, nous avons été reçus par Denis Ducarme et François-Xavier De Donnéa. Ils nous ont expliqué que le MR n'avait pas de problème avec les Noirs, et que c'étaient plutôt les Arabes qui en posaient. Concernant les crimes coloniaux, leur point de vue était qu'il fallait regarder vers l'avenir et non vers le passé : ce qui s'est passé est du passé, il ne faut pas le remuer et plutôt parler entrepreneuriat pour que les communautés africaines puissent s'en sortir. Nous avons fait une démarche vis-à-vis du FDF (aujourd'hui Défi), mais elle est restée sans réponse. Nous n'avons pas encore interpellé le PTB, ni les partis flamands, mais nous allons le faire. □